

Office des affaires
acadiennes
Compte rendu des activités
pour l'exercice financier
2010-2011

Table des matières

A. Énoncé des responsabilités	3
B. Message du ministre et de la directrice générale	4
C. Bilan financier	5
D. Mesure du rendement	6
Résultat 1	7
Résultat 2	10
Résultat 3	11
Résultat 4	12
Résultat 5	13
Résultat 6	15
Résultat 7	16
Résultat 8	17
Résultat 9	18
Résultat 10	20
Résultat 11	21
Résultat 12	23

A. Énoncé des responsabilités

Le compte rendu des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2011 est préparé conformément à la loi provinciale sur les finances (*Finance Act*) et aux politiques et lignes directrices gouvernementales. Ces autorités exigent la présentation d'un compte rendu sur les résultats selon l'Énoncé de mandat de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice financier 2010-2011. Le compte rendu des résultats de l'Office des affaires acadiennes comprend nécessairement le budget, les jugements et les opinions de la direction de l'Office des affaires acadiennes.

Nous reconnaissons que le présent compte rendu des activités relève de la direction de l'Office des affaires acadiennes. Le compte rendu est, dans la mesure du possible, une représentation complète et exacte des résultats en ce qui a trait aux objectifs et aux priorités établis dans l'Énoncé de mandat de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice.

Original signé le 27 juillet 2011

Graham Steele, ministre

Original signé le 27 juillet 2011

Vaughne Madden, directrice générale

B. Message du ministre et de la directrice générale

Nous sommes heureux de présenter le compte rendu des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice 2010-2011.

Le compte rendu des activités vise à renseigner le gouvernement et le grand public sur le rendement de l'Office des affaires acadiennes au cours du dernier exercice financier. Le document présente également un aperçu du bilan financier.

Par le truchement de la *Loi sur les services en français*, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé à favoriser l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de la province et le maintien de la langue française pour les générations à venir, contribuant ainsi à une vie meilleure en Nouvelle-Écosse.

À titre d'organisme central de soutien, l'Office des affaires acadiennes assure divers services aux ministères, offices et agences du gouvernement afin de les aider à élaborer et à assurer des services en français et à remplir leurs obligations conformément à la *Loi sur les services en français* et son règlement d'application. Les services comprennent la traduction, la formation en français, le financement, les conseils en matière de politiques et des outils comme le programme d'identification visuelle *Bonjour!*

L'Office des affaires acadiennes encourage et appuie un dialogue et une collaboration continus entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone pour faire en sorte que le gouvernement puisse entendre et comprendre les besoins de cette dernière et qu'il puisse y répondre dans le cadre de l'élaboration de programmes, de politiques et de services gouvernementaux.

Nous remercions le ministère du Patrimoine canadien et nos partenaires dans la communauté acadienne et francophone de leurs contributions à l'atteinte de nos objectifs. Nous souhaitons aussi souligner le rôle important joué par le Comité de coordination des services en français dans l'atteinte de nos objectifs et dans l'augmentation ou l'amélioration des services offerts en français par les ministères et offices respectifs.

Dans le cadre de la réorganisation du gouvernement annoncée en janvier 2011, les Affaires acadiennes sont devenues une division du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. Les mesures de rendement des Affaires acadiennes pour 2011-2012 et pour les années subséquentes feront partie de l'Énoncé de mandat et du Compte rendu des activités du ministère.

Graham Steele
Ministre des Affaires acadiennes

Vaughne Madden
Directrice générale

C. Bilan financier

Office des affaires acadiennes Compte rendu des activités – Exercice financier 2010-2011

Office des affaires acadiennes			
	Budget de 2010-2011	Dépenses réelles en 2010-2011	Écart
Secteur de service et programme	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dépenses totales du programme (note 1)	2 094	1 969	(125)
Recouvrements ordinaires	(1 400)	(1 407)	7
Personnel financé (ETP) – Total brut	11,0	10,8	(,2)
Personnel financé par la province (ETP) – Total net	6,2	6,1	(,1)

Explication des écarts considérables : Budget de 2010-2011 et dépenses réelles de 2010-2011

1. Les dépenses totales du programme étaient 125 000 \$ de moins que prévu au budget étant donné des dépenses moins élevées dans les subventions de programme, ce qui a été partiellement compensé par des dépenses supplémentaires au chapitre des services professionnels liés aux cours de français et aux traductions.

D. Mesure du rendement

Les mesures du rendement de l'Office des affaires acadiennes pour 2010-2011 étaient alignées sur la mission telle qu'elle est décrite dans la *Loi sur les services en français* (2004).

Les résultats 1 et 2 sont liés aux éléments suivants de la mission :

- a) veiller à ce que le gouvernement demeure conscient des besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- e) veiller à ce que les besoins de la collectivité acadienne et francophone soient pris en compte dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services.

Les résultats 3 à 7 sont liés à l'élément suivant de la mission :

- b) fournir aux ministères, offices et organismes gouvernementaux, tout comme aux sociétés d'État, des conseils et des mesures de soutien favorisant l'élaboration, l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services adaptés aux besoins de la collectivité acadienne et francophone.

Les résultats 8 à 11 sont liés à l'élément suivant de la mission :

- c) servir d'organisme central de soutien auprès des autres ministères en matière de services en français au sein du gouvernement.

Le résultat 12 est lié aux éléments suivants de la mission :

- d) nouer aux paliers provincial, national et international des partenariats avec les organismes acadiens et francophones;
- f) reconnaître l'apport de la collectivité acadienne et francophone.

Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent le rapport sur les mesures liées à chaque résultat.

Résultat 1

Description

La communauté acadienne et francophone a des possibilités d'informer le gouvernement au sujet de ses besoins en matière de politiques ou de services gouvernementaux lors de consultations publique où des services en français sont offerts, soit par des réunions ou par un dialogue continu.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui consultent la communauté acadienne et francophone, tel que signalé dans le rapport annuel sur les services en français.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

En consultant la communauté acadienne et francophone, le gouvernement est en mesure de mieux comprendre ses besoins et d'en tenir compte dans l'élaboration de politiques, de programmes et de services.

Le Règlement sur les services en français exige que les institutions publiques désignées qui entreprennent des rencontres à l'échelle de la province aux fins de consultation du public offrent des services en français pendant au moins une séance ou offrent d'autres moyens appropriés qui permettront la participation de la communauté acadienne et francophone. Le fait d'offrir des services en français au cours des consultations du public facilite la participation de la communauté acadienne et francophone.

Les institutions publiques désignées peuvent aussi consulter la communauté par le truchement de rencontres et de dialogues avec des intervenants clés. Ces rapports entre le gouvernement et les intervenants peuvent être très bénéfiques, car ils contribuent à bâtir des rapports et à encourager la collaboration.

Où en sommes-nous?

2009-2010 – Un examen des rapports d'étape 2009-2010, qui font partie des plans annuels de services en français pour 2010-2011 préparés par les institutions publiques désignées, a déterminé 26 consultations ou initiatives d'engagement des citoyens entreprises auprès de la communauté acadienne et francophone par 15 institutions publiques désignées. Ces consultations ont été incluses dans le *Rapport d'étape 2010 – Progrès réalisés dans les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse* ainsi que dans le *Compte rendu des activités de l'Office des affaires acadiennes pour 2009-2010*.

2010-2011 – Le résultat ciblé pour 2010-2011 était de voir 30 institutions publiques désignées consulter la communauté. Nous recueillons à l'heure actuelle des données pour le rapport d'étape 2010-2011 qui sera publié à l'automne 2011, mais voici tout de même quelques exemples :

- Des rencontres d'information et de consultation de la communauté acadienne et francophone concernant les nouveaux règlements sur les garderies. (Services communautaires)
- Séance en français portant sur l'aide aux étudiants et réalisée au moyen d'une vidéoconférence reliant les cinq campus de l'Université Sainte-Anne. (Éducation)

- Séance en français durant les consultations sur le budget, et consultation des organismes communautaires acadiens et francophones pour discuter les besoins de données en français du site Web de Community Counts. (Finances)
- Consultation de la Rencontre locale sur le bénévolat auprès de la communauté acadienne et francophone réalisée au moyen d'une vidéoconférence reliant 8 régions. (Promotion et Protection de la santé)
- Consultation d'organismes acadiens et francophones concernant la publication de documentation en français sur le site Web du ministère. (Justice)
- Sondage sur la sécurité routière, réalisé en français et en anglais. (Transports et Renouvellement de l'infrastructure)
- Rencontres avec des partenaires communautaires acadiens et francophones. (Régie régionale de la santé Annapolis Valley)
- Consultations des intervenants de la communauté acadienne et francophone sur les priorités relatives aux services en français. (Régie régionale de la santé Capital)

Les Affaires acadiennes ont continué d'assurer un dialogue continu avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et d'autres organismes communautaires par le truchement de rencontres et d'échanges fréquents. Des employés ont également assisté à l'assemblée annuelle de plusieurs organismes provinciaux pour se tenir au courant des enjeux et ils ont participé à des forums tels que Réseau Santé – Nouvelle-Écosse et le Réseau acadien des intervenants en employabilité.

D'autres institutions publiques désignées ont entretenu des rapports avec des organismes communautaires acadiens et francophones œuvrant dans le même secteur afin de mieux comprendre les besoins de la communauté et de mieux y répondre; par exemple :

- Le Réseau acadien des intervenants en employabilité (RAIE) (Travail et Développement de la main-d'œuvre)
- Le Comité directeur pour l'immigration francophone – Nouvelle-Écosse (Office de l'immigration)
- Réseau Santé – Nouvelle-Écosse (Santé et Promotion et Protection de la santé)
- Regroupement des aînées et aînés de la Nouvelle-Écosse (Aînés)

Les Affaires acadiennes ont entrepris une consultation officielle de la communauté acadienne et francophone lors de son Examen des services en français au printemps 2010. Trois questionnaires ont été préparés : un pour les institutions publiques désignées, un pour les organismes communautaires et un autre pour le grand public. Les questionnaires comportaient plusieurs questions concernant les consultations du gouvernement et les résultats montrent une connaissance de l'obligation de consulter la communauté acadienne et francophone. Les résultats ci-dessous figuraient aussi dans le *Rapport d'étape 2010 – Progrès réalisés dans les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse* :

- Soixante-six pour cent des institutions publiques désignées participantes qui ont mené des consultations publiques ont indiqué qu'au moins une séance de chaque série de rencontres de consultation provinciale offrait des services en français.
- Parmi ces institutions publiques désignées participantes qui ont entrepris d'autres types de consultations (p. ex., des sondages en ligne), 54 % étaient d'accord pour dire qu'elles avaient fourni des occasions de participer en français.
- Parmi les organismes communautaires sondés, 60 % ont remarqué qu'il y a plus d'occasions de participer en français à des consultations menées par le gouvernement.

- Soixante-quinze pour cent des répondants affirment que leur organisme ou des membres de leur organisme ont participé à des consultations publiques du gouvernement provincial tenues en français.
- Soixante-deux pour cent des gens qui ont répondu au sondage disent qu'ils ont remarqué une augmentation des occasions de participer en français aux consultations menées par le gouvernement provincial.
- Soixante-dix-neuf pour cent des institutions publiques désignées participantes sont d'accord pour dire qu'elles ont des rapports soutenus avec des organismes communautaires acadiens ou francophones.
- Soixante-treize pour cent des institutions publiques désignées participantes disent que des intervenants de la communauté acadienne et francophone participent à des projets importants, lorsque cela est approprié.
- Quatre-vingt-sept pour cent des organismes communautaires participants ont des rapports soutenus avec un ou plusieurs ministères, offices ou agences du gouvernement provincial.

Quels sont nos objectifs?

La cible ultime était l'ensemble des 47 institutions publiques désignées; cet objectif n'est toutefois pas raisonnable puisque ce ne sont pas toutes les institutions qui consultent le public chaque année et que le nombre de consultations du gouvernement varie d'année en année.

Selon le sondage de l'Examen des services en français, il existe, au sein du gouvernement, une connaissance des obligations concernant les consultations, mais il y a encore place pour l'amélioration.

Les Affaires acadiennes vont continuer d'informer les institutions publiques désignées de leur obligation, en vertu de la *Loi sur les services en français*, d'offrir des services en français lors de rencontres publiques provinciales; elles vont aussi continuer d'encourager les rapports entre le gouvernement et les intervenants pour que la communauté acadienne et francophone puisse communiquer ses besoins au gouvernement.

Changement de mesure

Cette mesure ne sera plus utilisée. Le rapport d'étape annuel pour 2011 mettra l'accent sur les consultations entreprises par les institutions publiques désignées en 2010-2011.

Les institutions publiques désignées continueront de faire rapport sur leurs consultations auprès de la communauté acadienne et francophone dans la section sur le progrès de leurs plans de services en français annuels.

Résultat 2

Description

Les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont été évalués et l'efficacité du *Règlement sur les services en français* dans l'atteinte des objectifs a été évaluée.

Mesure

Exécution de l'examen

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le *Règlement sur les services en français* (2006) exigeait qu'un examen des services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse soit réalisé avant le 31 juillet 2010 afin d'évaluer l'efficacité du règlement dans l'apport d'améliorations concrètes et mesurables à ces services.

Où en sommes-nous?

2009-2010 – Un plan d'action et un cadre d'évaluation ont été élaborés et l'examen a été entrepris. 2010-2011 – L'examen s'est terminé avant le 31 juillet 2010 et les résultats figurent dans le *Rapport d'étape 2010 – Progrès réalisés dans les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse* qui est disponible en ligne à l'adresse http://www.gov.ns.ca/acadian/pub/Rapport_d'Etape_2010.pdf ou auprès des Affaires acadiennes.

Trois sondages conçus spécifiquement pour l'examen sont les principales sources d'information de l'examen des services en français. Les sondages s'adressaient à trois groupes distincts : les institutions publiques désignées qui ont des obligations en vertu de la *Loi sur les services en français*, les organismes communautaires acadiens et francophones et le grand public acadien et francophone. Les questions posées se rattachaient à plusieurs catégories, y compris l'offre active, les communications, la capacité en matière de ressources humaines et les consultations publiques. Les réponses des institutions publiques désignées concernant l'amélioration des services ont été comparées à celles du public et des organismes communautaires et nous avons conclu que des améliorations concrètes et mesurables avaient été réalisées.

Quels sont nos objectifs?

L'examen a également permis de cerner les domaines où des améliorations pourraient être apportées, et 14 recommandations ont été formulées. Ces recommandations aideront à guider les institutions du gouvernement de la Nouvelle-Écosse vers des progrès continus en matière de prestation de services en français. Les recommandations figurent dans le *Rapport d'étape 2010*.

Changement de mesure

Cette mesure s'applique seulement à l'exercice financier 2010-2011.

Résultat 3

Description

Le comité de coordination des services en français fournit des conseils au gouvernement dans la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

Mesure

Nombre de ministères et offices désignés représentés au sein du Comité de coordination des services en français.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La *Loi sur les services en français* exige que les sous-ministres des ministères et directeurs généraux des offices nomment un coordonnateur des services en français pour siéger au Comité de coordination des services en français. Ce comité aide et conseille le ministre des Affaires acadiennes concernant la mise en œuvre de la *Loi*. La mesure indique le respect de la *Loi*.

Où en sommes-nous?

2006-2007 – 20

2007-2008 – 22

2008-2009 – 24

2009-2010 – 24

2010-2011 – 25, ajusté à 24

Le résultat ciblé pour 2010-2011 était de 26 et, au début de janvier, 25 ministères et offices étaient représentés au Comité de coordination des services en français. Compte tenu des changements apportés aux ministères en janvier 2011, où le ministère de la Santé et celui de la Promotion et de la Protection de la santé ont fusionné, la représentation est passée à 24.

Une liste des membres du Comité de coordination des services en français est affichée dans le site Web des Affaires acadiennes.

Quels sont nos objectifs?

La cible ultime était de 26. Compte tenu des changements survenus au sein des ministères en janvier 2011, la nouvelle cible est maintenant de 25.

L'Office des affaires acadiennes continuera d'informer les institutions publiques désignées de leur obligation d'être représentées au sein du Comité de coordination.

Changement de mesure

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine continuera de faire rapport sur cette mesure en 2011-2012.

Résultat 4

Description

Le gouvernement est conscient de ses obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et la communauté acadienne et francophone est informée des progrès réalisés par le gouvernement et de ses plans concernant les services en français.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui élaborent et publient un plan de services en français.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La *Loi sur les services en français* exige que les institutions publiques désignées publient un plan annuel de services en français. Par la publication de ces plans, les institutions publiques informent la communauté acadienne et francophone des améliorations aux services qui seront mises en œuvre dans l'année à venir.

Où en sommes-nous?

2007-2008 – 34

2008-2009 – 34

2009-2010 – 39

2010-2011 – 35

Le résultat ciblé pour l'exercice 2010-2011 était de 40, mais seulement 35 plans ont été publiés.

Quels sont nos objectifs?

La cible ultime était de 47, mais compte tenu des changements survenus au sein des ministères en janvier 2011, la nouvelle cible ultime est de 45. Pour 2011-2012, nous visons encore 40.

Nous continuerons de sensibiliser les institutions publiques désignées à leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Changement de mesure

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine continuera de faire rapport sur cette mesure en 2011-2012.

Résultat 5

Description

Les institutions publiques désignées développent, adaptent et offrent des services en français à l'aide du financement des ententes intergouvernementales gérées par l'Office des affaires acadiennes.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui ont obtenu de l'aide financière.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le financement de l'Entente Canada–Nouvelle-Écosse relative aux services en français peut servir à appuyer la planification, l'élaboration et la prestation des services en français. Cette mesure indique que les ministères élaborent ou offrent des services qui aident la Nouvelle-Écosse à atteindre les objectifs de son Plan stratégique pour les services en français.

Où en sommes-nous?

2005-2006 - 10

2006-2007 – 17

2007-2008 – 17

2008-2009 – 17

2009-2010 – 13

2010-2011 – 15

Le résultat ciblé pour 2010-2011 était fixé à 17, mais seulement 15 institutions publiques désignées ont demandé et obtenu de l'aide financière. Deux institutions gouvernementales non désignées ont aussi demandé et obtenu de l'aide financière qui les a aidées à fournir des services à la communauté acadienne et francophone.

Un peu plus de 881 000 \$ en fonds fédéraux provenant de l'Entente Canada–Nouvelle-Écosse relative aux services en français ont été versés à divers ministères et institutions du gouvernement pour aider à l'élaboration ou à la prestation de services en français ou pour soutenir des initiatives de la communauté acadienne et francophone. Les ministères et les institutions visés ont fourni l'équivalent de la contribution qu'ils ont reçue.

Une grande partie de ces fonds, soit 300 000 \$, est versée à Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités pour la coordination de services en français, la mise en œuvre de nouveaux services en français en ligne et le maintien de services directs en français dans le centre d'appels du gouvernement et les bureaux d'Accès Nouvelle-Écosse.

Du financement a aussi été offert pour les postes de coordonnateurs des services en français aux ministères des Services communautaires, de la Promotion et de la Protection de la Santé et de l'Éducation, ainsi que pour un poste d'analyste des politiques pour les services en français à la Commission de la fonction publique.

Parmi les autres projets soutenus, notons la préparation et l'impression de ressources éducatives en santé publique et de documents pour le programme de soins de la petite enfance, la mise à jour du site Web touristique nouvelle-ecosse.com, la promotion des services en français au moyen

d'annonces dans les médias de langue française et une consultation en français auprès du secteur bénévole à but non lucratif.

Au chapitre des initiatives communautaires que nous avons soutenues, notons des activités culturelles, des projets de marketing et de planification stratégique et la prestation de services par des centres scolaires communautaires francophones, soit le Conseil communautaire Étoile de l'Acadie à Sydney et le Conseil communautaire du Grand-Havre dans la Municipalité régionale d'Halifax.

Quels sont nos objectifs?

L'impact du financement ne se retrouve pas nécessairement dans le nombre d'institutions publiques désignées qui obtiennent des fonds, mais dans les nouveaux services en français qui sont élaborés et assurés et qui aident le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à atteindre les objectifs de son Plan stratégique pour les services en français. Nous nous réjouissons des nouveaux services qui sont élaborés et des services existants qui continuent d'être assurés en français.

Le financement continuera d'être mis à la disposition des institutions publiques désignées.

Changement de mesure

Cette mesure ne sera plus utilisée.

Les Affaires acadiennes vont continuer de faire rapport sur les projets financés dans leurs rapports annuels à Patrimoine canadien. Les ministères et autres institutions du gouvernement qui reçoivent du financement de projets doivent faire mention des services élaborés ou assurés au moyen du financement dans le plan de services en français et le rapport d'étape qu'ils préparent chaque année.

Résultat 6

Description

La communauté acadienne et francophone a accès à de plus en plus de services et programmes offerts en français et qui répondent à ses besoins.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui contribuent au rapport d'étape sur les services en français.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La *Loi sur les services en français* exige que le ministre des Affaires acadiennes soumette au gouverneur en conseil un rapport annuel qui présente les initiatives et les programmes entrepris et les services offerts par le gouvernement au cours de l'année précédente afin de remplir la mission de l'Office des affaires acadiennes et de respecter l'accès à ces services par les Acadiens et les francophones. Ce rapport informe le gouvernement et le grand public des progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français pour répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Où en sommes-nous?

Rapport de 2007 – 18

Rapport de 2008 – 39

Rapport de 2009 – 38

Rapport de 2010 – 34

L'objectif était de 40 pour le Rapport d'étape 2010, mais seulement 34 institutions publiques désignées ont contribué au rapport. Le rapport a été publié le 22 octobre 2010 et déposé en Chambre le même jour par le ministre des Affaires acadiennes.

Quels sont nos objectifs?

Toutes les institutions publiques désignées doivent publier chaque année un plan de services en français qui contient aussi un rapport sur les progrès réalisés l'année précédente.

Par le passé, le rapport d'étape du gouvernement sur les services en français répétait l'essentiel de l'information contenue dans les plans annuels de services en français publiés par les institutions publiques désignées. À compter du rapport d'étape de 2011, nous nous servirons d'une nouvelle formule qui mettra l'accent sur des indicateurs clés de progrès et de rendement.

Changement de mesure

Cette mesure ne sera plus utilisée. Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine continuera de faire rapport sur le nombre d'institutions publiques désignées qui publieront un plan de services en français; ces plans contiennent les rapports d'étape de l'année précédente.

Le ministre des Affaires acadiennes continuera de publier un rapport annuel sur le progrès du gouvernement dans la prestation de services en français.

Résultat 7

Description

Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français et ils sont plus sensibles aux enjeux culturels, sociaux et économiques liés à la communauté acadienne et francophone.

Mesure

Nombre de fonctionnaires qui participent à l'atelier Coup d'œil sur l'Acadie et nombre de séances offertes.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

L'atelier Coup d'œil sur l'Acadie, préparé par les Affaires acadiennes, aide les fonctionnaires à mieux comprendre et à mieux apprécier l'identité et le patrimoine culturels des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse. L'atelier explique aussi l'engagement du gouvernement provincial envers la préservation et l'essor de la communauté acadienne et francophone. Les participants reçoivent des outils pratiques pour leur permettre de contribuer à l'élaboration et à la prestation de services en français. Cette mesure fait état d'une sensibilisation accrue aux obligations du gouvernement en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Où en sommes-nous?

2009-2010 – 48 participants à 4 séances

2010-2011 – 137 participants à 19 séances

La cible pour 2010-2011 était de 100 participants à 8 séances, et l'objectif a été dépassé. Soixante-huit employés ont participé à 10 séances offertes à Halifax, Pubnico-Ouest et Pointe-de-l'Église, et 69 participants ont assisté à neuf séances présentées à différents endroits de la province dans des régies régionales de la santé, et ce en collaboration avec Réseau Santé – Nouvelle-Écosse.

Quels sont nos objectifs?

L'atelier Coup d'œil sur l'Acadie continue d'être populaire et les Affaires acadiennes vont continuer de le présenter régulièrement à Halifax et dans d'autres régions de la province. La collaboration avec Réseau Santé – Nouvelle-Écosse va également se poursuivre pour que l'atelier puisse être présenté à d'autres employés des régies régionales de la santé de la province.

L'objectif pour 2011-2012, soit la troisième année d'existence de l'atelier, est de 130 participants.

Changement de mesure

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine fera rapport sur cette mesure pour 2011-2012.

Résultat 8

Description

La capacité du gouvernement d'offrir des services en français augmente.

Mesure

Pourcentage de répondants qui évaluent leur capacité linguistique en français au niveau intermédiaire ou avancé pour le parler et l'écoute, la lecture et l'écriture.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La capacité linguistique en français de la fonction publique est une indication de son potentiel d'offrir des services en français. Le recrutement de personnel bilingue et la prestation de formation linguistique en français aux fonctionnaires sont des façons d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

Où en sommes-nous?

Le sondage bisannuel *How's Work Going?* pour 2009 montre les résultats suivants concernant l'autoévaluation de la capacité en français des employés :

Parler et écoute – 13 %

Lecture – 16 %

Écriture – 12 %

Les résultats du sondage *How's Work Going?* pour 2011 seront disponibles durant l'exercice financier 2011-2012.

En 2010-2011, les Affaires acadiennes ont coordonné la formation en français pour les fonctionnaires afin de continuer d'augmenter leurs compétences en français. En tout, 791 inscriptions ont été enregistrées à Halifax, Tusket, Truro, Greenwood, Petit-de-Grat, Sydney et Amherst.

Quels sont nos objectifs?

Nous voulons continuer d'accroître la capacité en français des fonctionnaires provinciaux.

Les résultats du sondage *How's Work Going?* pour 2011 seront évalués durant l'exercice 2011-2012, de même que nos pratiques de formation en français, et de nouveaux objectifs seront fixés pour le prochain sondage.

La Commission de la fonction publique a approuvé en 2010-2011 des Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir l'application de la *Loi sur les services en français* et elles seront mises en œuvre à l'échelle du gouvernement en 2011-2012.

Changement de mesure

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine fera rapport sur cette mesure pour 2011-2012.

Résultat 9

Description

Des institutions publiques désignées reçoivent des traductions de documents et d'autre matériel, y compris la correspondance.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui utilisent les services de traduction.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

À titre d'agence centrale du gouvernement, l'Office des affaires acadiennes offre des services de traduction afin d'aider le gouvernement à offrir des services en français. L'utilisation des services de traduction par les institutions publiques désignées dans la *Loi sur les services en français* est une indication de leur degré de sensibilisation envers ces services et envers leur obligation d'offrir en français l'information destinée au public. C'est aussi une indication que l'information du gouvernement destinée au public est préparée en français.

Où en sommes-nous?

2005-2006 – 26

2006-2007 – 30

2007-2008 – 29

2008-2009 – 42

2009-2010 – 41

2010-2011 – 42

La cible de 40 établie pour 2010-2011 a été dépassée puisque 42 institutions publiques désignées ont utilisé les services de traduction. De plus, 17 institutions gouvernementales qui ne sont pas nommées dans le *Règlement sur les services en français* ont également utilisé les services de traduction.

Plus de 1,7 million de mots ont été traduits au cours de cet exercice financier, ce qui a permis d'augmenter la quantité de renseignements gouvernementaux offerts en français sous différents formats tels que les publications, les discours, la correspondance, le contenu Web et les communiqués de presse.

Un quatrième traducteur a été recruté durant le présent exercice financier pour aider les Affaires acadiennes à répondre à la demande.

Quels sont nos objectifs?

Les services de traduction sont à la disposition de toutes les institutions gouvernementales provinciales, mais surtout des institutions publiques désignées dans le *Règlement sur les services en français*.

Nous sommes heureux de souligner que presque toutes les institutions publiques désignées ont fait appel aux services de traduction au cours de la dernière année, soit 42 sur 47 (avant la restructuration), et que la demande demeure élevée.

Il existe des lignes directrices sur les communications en français pour aider les institutions publiques désignées à répondre aux exigences de la *Loi sur les services en français*. Les lignes directrices portent sur la traduction de renseignements qui répondent à un ou à plusieurs des critères suivants :

- Renseignements qui sont critiques pour le public
- Renseignements qui apportent des avantages directs aux citoyens
- Renseignements particulièrement pertinents pour la communauté acadienne et francophone
- Renseignements portant sur la santé et la sécurité

L'Office des affaires acadiennes continuera de promouvoir les services de traduction en donnant des présentations aux équipes de gestion et au personnel des communications des ministères.

Changement de mesure

Cette mesure ne sera plus utilisée.

Les institutions publiques désignées peuvent continuer de faire rapport, dans leurs plans annuels de services en français, sur leur nouvelle documentation bilingue ou en français offerte au public.

Les Affaires acadiennes vont aussi continuer de faire rapport sur les services de traduction dans la section sur les progrès du plan de services en français du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine.

Résultat 10

Description

Les institutions publiques désignées communiquent une offre active de services en français à l'aide des articles *Bonjour!* (p. ex., les insignes et les affiches) disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.

Mesure

Nombre cumulatif d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles *Bonjour!*

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le programme d'identification visuelle *Bonjour!*, lancé en 2006-2007, a été élaboré afin d'aider les ministères et les institutions publiques désignées à communiquer une offre active de services en français. Les fonctionnaires qui utilisent les articles *Bonjour!* communiquent clairement aux utilisateurs éventuels qu'ils peuvent être servis en français. Le nombre d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles indique la mesure dans laquelle le gouvernement est capable d'offrir des services en français et qu'il fait la promotion de ces services auprès du public.

Où en sommes-nous?

2007-2008 – 27

2008-2009 – 33

2009-2010 – 37

2010-2011 – 37

La cible pour 2010-2011 était de 38, mais le nombre cumulatif d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles *Bonjour!* n'a pas augmenté; il est passé à 37. En 2010-2011, les Affaires acadiennes ont distribué les articles *Bonjour!* suivants à huit institutions publiques désignées pour les aider à communiquer une offre active de services en français : 322 épinglettes *Bonjour!*, 380 barres d'outils pour le clavier indiquant comment faire les accents en français, 11 tableaux d'information à spirale de pupitre, 107 enseignes de pupitre et 771 articles d'information (affiches, cartes, autocollants, bloc-notes, stylos, signets et dépliants).

Quels sont nos objectifs?

Théoriquement, nous aimerions que toutes les institutions publiques désignées utilisent les articles *Bonjour!* Seules quelques institutions publiques désignées n'ont pas encore demandé d'articles, mais elles connaissent le programme. Elles peuvent toujours demander des articles à mesure qu'elles élaborent et fournissent de nouveaux services en français ou à mesure que leurs employés qui suivent des cours de français ont suffisamment confiance en leur capacité d'offrir des services en français.

Le symbole *Bonjour!* continuera de recevoir de l'attention par son utilisation dans d'autres programmes tels que les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français. Nous allons continuer de faire la promotion du programme d'identification visuelle *Bonjour!* et de ses avantages par le truchement de l'atelier Coup d'œil sur l'Acadie et d'autres présentations.

Changement de mesure

Cette mesure ne sera plus utilisée mais les articles du programme resteront disponibles.

Résultat 11

Description

Des institutions publiques désignées et des fonctionnaires sont honorés pour leur contribution exceptionnelle à la prestation de services en français.

Mesure

Nombre de mises en candidature reçues aux Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français. Des prix ont été présentés.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépend des efforts d'une fonction publique dévouée et engagée. Les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français reconnaissent publiquement les contributions de personnes ou de groupes à la prestation de services en français, ainsi que le travail effectué par nos fonctionnaires. Le programme comporte un prix présenté dans chacune des trois catégories suivantes : Excellence en matière de prestation de services au public, Excellence en matière de développement de programme et Excellence en matière de leadership.

Cette mesure reflète le degré de sensibilisation des fonctionnaires et du public à ce programme puisque ce sont eux qui présentent les mises en candidature aux prix. Elle reflète également l'importance que le gouvernement accorde à l'excellent travail effectué puisqu'il rend hommage aux récipiendaires lors d'une cérémonie publique.

Où en sommes-nous?

2008-2009 – Lancement du programme

2009-2010 – 21 mises en candidature soumises et 3 prix décernés

2010-2011 – 17 mises en candidature soumises et 3 prix décernés

L'objectif pour 2010-2011 était de voir le nombre de mises en candidature augmenter de 70 p. 100. Le nombre de mises en candidature reçues, soit 17, était inférieur à l'objectif fixé, mais d'excellents récipiendaires ont été choisis parmi les mises en candidature reçues.

En 2010-2011, nous avons élaboré et mis en œuvre une campagne de communication interne et externe pour solliciter des mises en candidature. La campagne comprenait des publicités dans les journaux et à la radio, des courriels envoyés à tous les employés du gouvernement et des envois postaux aux organismes communautaires. Des cartes postales et des affiches ont été distribuées aux institutions publiques désignées. Certains ministères ont fait l'objet d'une promotion supplémentaire.

Les récipiendaires suivants ont été annoncés lors d'un déjeuner et d'une cérémonie de remise des prix organisés le 22 mars 2011 et auxquels assistaient des représentants du gouvernement et de la communauté :

- Prix d'excellence en matière de leadership : Cora Lunn, ministère de la Justice
- Prix d'excellence en matière de développement de programme : Sandy Graves et l'équipe LaMPSS (Système de soutien aux programmes relatifs au marché du travail), ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire.

- Prix d'excellence en matière de prestation de services au public : Lucille Cormier, IWK Health Centre

Deux anciens coordonnateurs des services en français ont également été reconnus pour leurs contributions.

Quels sont nos objectifs?

Le programme des prix d'excellence continuera de faire l'objet d'une promotion interne et externe pour accroître la sensibilisation du public au programme et pour susciter davantage de mises en candidature.

Changement de mesure

Cette mesure ne sera plus utilisée mais le programme se poursuivra.

Résultat 12

Description

La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse a un profil plus élevé sur la scène provinciale, nationale et internationale.

Mesure

Couverture médiatique des activités ou initiatives appuyées par l'Office des affaires acadiennes.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Cette mesure a été instaurée en 2010-2011 afin de faire rapport sur les activités ou les initiatives appuyées par l'Office des affaires acadiennes et qui ont contribué à accroître la visibilité de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Où en sommes-nous?

Pour 2009-2010, nous avons fait rapport sur six activités ou initiatives appuyées par l'Office des affaires acadiennes et qui ont permis d'accroître la visibilité de la communauté acadienne et francophone.

- Les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français (échelle locale)
- La publication des résultats de l'étude *Utilisation des services gouvernementaux de langue française* (échelle locale). L'étude a également retenu l'attention des médias régionaux et nationaux.
- Le pré-congrès national de Metropolis sur l'immigration francophone (échelle nationale)
- Le Congrès mondial acadien 2009 (échelle nationale)
- La rencontre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Halifax (échelle internationale)
- Des présentations culturelles lors des Jeux olympiques de 2010 (échelle internationale)

En 2010-2011, l'objectif était de soutenir au moins six initiatives qui rehausseraient la visibilité de la communauté acadienne et francophone – deux activités à chacune des échelles locale, nationale et internationale. Les initiatives suivantes ont reçu notre soutien :

Échelle locale

- Examen des services en français
- *Rapport d'étape 2010 – Services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse*
 - L'examen des services en français, entrepris au printemps 2010, a permis à la communauté acadienne et francophone de donner son opinion sur les améliorations dans les services en français. Les résultats de l'examen figuraient dans le rapport d'étape annuel sur les services en français offerts par le gouvernement, rapport qui a été déposé en Chambre par le ministre des Affaires acadiennes.
 - Des médias locaux et nationaux, y compris la Presse canadienne, le journal *Metro* à Halifax, le journal *The Vanguard* à Yarmouth et *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse* ont parlé du dépôt du rapport et de l'examen.

Échelle nationale

- Jeux du Canada de 2011

- La Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse a reçu une aide financière pour coordonner six soirées musicales à Halifax durant les Jeux du Canada en février 2011.
- Ces soirées musicales ont contribué à accroître la visibilité des artistes acadiens et celle de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse auprès des visiteurs venus de partout au pays. Douze artistes acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse étaient à l'honneur. Plus de 1 000 personnes ont assisté aux soirées, y compris beaucoup d'anglophones. Les médias locaux, régionaux et nationaux ont parlé de ces soirées.
- Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
 - Le ministre des Affaires acadiennes est membre de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne. Lui et le personnel des Affaires acadiennes ont soutenu diverses initiatives de la Conférence en 2010-2011 destinées à favoriser un meilleur usage de la langue française et une plus grande visibilité de la culture francophone au Canada, et à favoriser l'épanouissement des communautés francophones.
 - Les Affaires acadiennes ont appuyé la participation de trois représentants de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse au Congrès national de Metropolis 2011 sur l'immigration, qui avait lieu à Vancouver, de même que leur participation à l'atelier pré-congrès sur l'immigration francophone.
 - Afin de soutenir l'initiative de la Conférence portant sur le développement économique francophone, un représentant de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse a assisté à une discussion de consultation concernant un projet de forum national sur le développement économique francophone. Des représentants de partout au pays ont participé à cette activité de planification.

Échelle internationale

- Expo Acadie 2010
 - Cette exposition commerciale tenue à Lafayette, en Louisiane, a permis à des entreprises et à des organismes acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse de participer à des rencontres entre entreprises et d'accroître leur visibilité à l'échelle internationale.
 - Durant l'expo, les Affaires acadiennes et le ministère du Développement économique et rural ont animé un atelier sur des stratégies de collaboration, atelier auquel ont participé des Louisianais et des Néo-Écossais.
 - Les Affaires acadiennes ont aussi profité de l'occasion pour faire une présentation au Caucus acadien de l'Assemblée législative de la Louisiane concernant la *Loi sur les services en français* de la Nouvelle-Écosse.
 - Des médias canadiens et américains ont couvert l'événement.
- Soumission de Nomination Grand Pré auprès de l'UNESCO
 - Le Canada a soumis, avant la date limite du 1^{er} février 2011, la proposition en vue de faire inscrire le paysage de Grand-Pré sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nomination Grand Pré a donc terminé la préparation du document de nomination et a célébré ce jalon important avec ses partenaires lors d'une rencontre publique au lieu historique national du Canada de Grand-Pré le 21 janvier 2011. La nomination présente un intérêt national et contribue à accroître la visibilité de la communauté acadienne en Nouvelle-Écosse et partout dans le monde. Des médias locaux, nationaux et internationaux ont parlé de l'événement.

Quels sont nos objectifs?

L'Office des affaires acadiennes va continuer de soutenir ce type d'initiative lorsqu'il est possible de le faire.

Changement de mesure

Cette mesure ne sera plus utilisée.